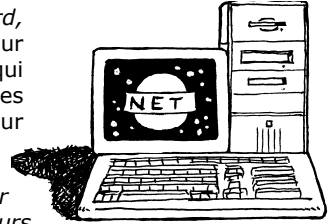


Les religions mettent en garde contre l'illusion de l'argent facile

«L'argent que l'on gagne ne doit pas être le fruit du hasard, mais le résultat d'un travail », indique Brice Deymié, pasteur de l'Église réformée de France. Cette position de principe qui résume assez bien la con-damnation morale de l'ensemble des religions vis-à-vis de la légalisation des jeux et paris sur Internet.



« Jusqu'à présent, il était toujours possible de se consoler en se disant que les sommes investies par les joueurs tombaient dans les caisses de l'État et pouvaient être réutilisées pour des actions d'intérêt général. Avec les paris en ligne, ce n'est plus le cas puisqu'ils sont gérés par des sociétés privées. Désormais, les jeux sont accessibles à tous et à toute heure de la journée. Avec l'idée qu'on peut gagner facilement de l'argent... Je suis affolé de constater que la puissance publique, portée par le courant libéral, ne remplit pas son rôle de protection des plus faibles », poursuit le pasteur, par ailleurs aumônier général des prisons.

Cette inquiétude à l'égard des plus faibles, Monique Baujard, directrice du Service national Famille et Société de la Conférence des évêques de France, la partage pleinement. « En période de crise, plus encore que d'habitude, la tentation est grande pour les plus démunis de s'en remettre à l'espoir d'un enrichissement facile. Ce n'est pas à l'État d'encourager cette illusion », estime-t-elle.

Elle voit un autre danger dans la légalisation des jeux sur Internet, notamment pour les plus jeunes. « Comme l'argent n'est plus palpable, le risque est encore plus fort de se laisser prendre au jeu. D'autant que vous êtes seul face à votre ordinateur : il n'y a même plus le lien social qui existe dans le fait de se retrouver sur un champ de courses ou autour d'une table de poker. Même si l'on peut, évidemment, exprimer de vives réserves sur ces activités ! »

Les religions n'ont pas attendu les paris sur Internet pour mettre en garde contre les dérives liées aux jeux de hasard. À son retour à Genève en 1541, Calvin interdit toutes les activités ludiques, y compris les jeux de cartes. Pour lui, le hasard n'existait pas, toute chose étant régie par la volonté de Dieu ! « Cela s'est un peu assoupli depuis », sourit le pasteur Brice Deymié

Se fondant sur la morale, le catéchisme de l'Église catholique n'est pas plus tendre. « Les jeux de hasard ou les paris ne sont pas en eux-mêmes contraires à la justice. Ils deviennent moralement inacceptables lorsqu'ils privent la personne de ce qui lui est nécessaire pour subvenir à ses besoins et à ceux d'autrui. La passion du jeu risque de devenir un asservissement grave. »

Pour le Coran, le jeu de hasard constitue même « une abomination, œuvre du Diable », « Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez », est-il indiqué à l'intention des musulmans dans la sourate 5.

Quant au judaïsme, il assimile les jeux de hasard et les paris à du vol. En effet, contrairement aux transactions commerciales dans lesquelles un vendeur et un acheteur s'engagent en étant d'accord chacun sur ce qu'elles impliquent, tous les joueurs s'engagent dans un jeu dans le but de gagner. Par conséquent, les jeux d'argent ne sont pas considérés comme un véritable transfert de propriété mais s'apparentent à un vol.